



Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DU
TROISIÈME TRIMESTRE DE 2021

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS NON AUDITÉS
DE BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
AU 30 SEPTEMBRE 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET POUR LES TRIMESTRES ET
LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2021 ET 2020**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités</u>	2
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités</u>	3
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat global non audités</u>	4
<u>États consolidés intermédiaires résumés cumulés des variations des capitaux propres non audités</u>	5
<u>Tableaux consolidés intermédiaires résumés cumulés des flux de trésorerie non audités</u>	7
<u>Notes annexes</u>	8

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
NON AUDITÉS

AU 30 SEPTEMBRE 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020
 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	Note	2021	2020
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	406 \$	35 \$
Placements	3	2 269	1 193
Débiteurs et autres actifs		20	13
Retenues de fonds au titre de la réassurance	3	1 650	—
Actif d'impôt différé		19	—
Actifs dérivés	3	7	7
Immobilisations corporelles		3	2
Placements mis en équivalence	8	339	—
Actifs au titre des cessions en réassurance	4	157	190
Total de l'actif		4 870 \$	1 440 \$
Passif			
Créditeurs et autres passifs		23 \$	6 \$
Réserves d'assurance	4	3 472	1 339
Produits différés		85	—
Passifs liés aux retenues de fonds	3	12	12
Total du passif		3 592	1 357
Capitaux propres			
Brookfield Asset Management Inc. ¹		—	83
Actions échangeables de catégorie A et de catégorie B ²		539	—
Catégorie C ²		739	—
Total des capitaux propres		1 278	83
Total du passif et des capitaux propres		4 870 \$	1 440 \$

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 septembre 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT NET NON AUDITÉS

		Trimestres		Périodes de neuf mois	
POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION					
	Note	2021	2020	2021	2020
Primes					
Montant brut		2 230 \$	103 \$	2 282 \$	134 \$
Montant cédé		—	—	(1)	—
Primes nettes		2 230	103	2 281	134
(Pertes nettes liées aux) produits nets tirés des placements		(14)	11	(37)	47
Résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds		56	—	56	—
Perte comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	8	(6)	—	(6)	—
Total des produits		2 266	114	2 294	181
Prestations versées à l'égard des contrats d'assurance					
Montant brut		81	15	119	44
Montant cédé		(3)	(6)	(15)	(18)
Variation des réserves d'assurance	4				
Montant brut		2 167	102	2 134	144
Montant cédé		15	—	34	7
Autres charges de réassurance		2	—	2	—
Charges d'exploitation		12	2	22	4
Total des prestations et charges		2 274	113	2 296	181
(Perte nette) bénéfice net avant impôt sur le résultat		(8)	1	(2)	—
Économie d'impôt		2	—	1	—
(Perte nette) bénéfice net pour la période		(6) \$	1 \$	(1) \$	— \$
Attribuable aux éléments suivants :					
Brookfield Asset Management Inc. ¹		—	1	5	—
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B ²		1	—	1	—
Porteurs d'actions de catégorie C ²		(7)	—	(7)	—
		(6) \$	1 \$	(1) \$	— \$
Bénéfice net par action de catégorie C					
De base et dilué	9	(0,42) \$		(0,42) \$	

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 septembre 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
NON AUDITÉS

	Trimestres		Périodes de neuf mois	
POUR LES PÉRIODES CLOSES LES 30 SEPTEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2021	2020	2021	2020
(Perte nette) bénéfice net	(6) \$	1 \$	(1) \$	— \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) qui seront reclassés en résultat net				
Autres éléments de bénéfice global comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	51	—	51	—
(Perte nette) profit net latent sur les titres disponibles à la vente	(16)	—	(17)	1
Écart de change	(3)	2	—	—
Total des autres éléments de bénéfice global	32	2	34	1
Bénéfice global pour la période	26 \$	3 \$	33 \$	1 \$
Attribuable aux éléments suivants :				
Brookfield Asset Management Inc. ¹	—	3	6	1
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B ²	—	—	—	—
Porteurs d'actions de catégorie C ²	26	—	27	—
	26 \$	3 \$	33 \$	1 \$

1. Pour les périodes antérieures au 28 juin 2021. Se reporter à la note 1b).

2. Pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 septembre 2021. Se reporter à la note 1b).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NON AUDITÉS

AU 30 SEPTEMBRE 2021 ET POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE À CETTE DATE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Note	Brookfield Asset Management Inc.				Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B				Porteurs d'actions de catégorie C				Total des capitaux propres
		Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Brookfield Asset Management Inc.	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Porteurs d'actions de catégorie C	
Solde au 1^{er} janvier 2021		78 \$	1 \$	4 \$	83 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	83 \$
Variations au cours de la période :														
Bénéfice net (perte nette)		—	5	—	5	—	1	—	1	—	(7)	—	(7)	(1)
Autres éléments de bénéfice global		—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	33	33	34
Bénéfice global		—	5	1	6	—	1	—	1	—	(7)	33	26	33
Distribution aux actionnaires		—	—	—	—	—	(1)	—	(1)	—	—	—	—	(1)
Autres éléments														
Émissions de titres de capitaux propres/restructuration ¹	5	(78)	—	—	(78)	539	—	—	539	712	—	—	712	1 173
Ajustements liés aux transactions sous contrôle commun		—	(6)	(5)	(11)	—	—	—	—	—	1	—	1	(10)
Total des variations au cours de la période		(78)	(1)	(4)	(83)	539	—	—	539	712	(6)	33	739	1 195
Solde au 30 septembre 2021		— \$	— \$	— \$	— \$	539 \$	— \$	— \$	539 \$	712 \$	(6) \$	33 \$	739 \$	1 278 \$

1. Se reporter à la note 1b) pour plus de détails au sujet de la scission-distribution et de la restructuration.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES NON AUDITÉS (suite)

	Brookfield Asset Management Inc.				Porteurs d’actions échangeables de catégorie A et d’actions de catégorie B				Porteurs d’actions de catégorie C				Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Brookfield Asset Management Inc.	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d’actions échangeables de catégorie A et d’actions de catégorie B	Capital social	Surplus (déficit) cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Porteurs d’actions de catégorie C	
AU 30 SEPTEMBRE 2020 ET POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE À CETTE DATE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS													
Solde au 1^{er} janvier 2020	65 \$	— \$	1 \$	66 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	66 \$
Variations au cours de la période :													
Bénéfice net	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres éléments de bénéfice global	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Bénéfice global	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Total des variations au cours de la période	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Solde au 30 septembre 2020	65 \$	— \$	2 \$	67 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	67 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT REINSURANCE PARTNERS LTD.
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS CUMULÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
NON AUDITÉS

POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	2021	2020
Activités d'exploitation		
Perte nette	(1) \$	— \$
Éléments sans effet sur la trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Pertes (profits) latents sur les placements et les dérivés	76	(25)
Économie d'impôt	(1)	—
Quote-part des bénéfices non distribués des placements mis en équivalence	6	—
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Variations des retenues de fonds au titre de la réassurance	(1 650)	—
Variations de l'actif d'impôt différé	(19)	—
Variations des actifs au titre des cessions en réassurance	34	7
Variations des réserves d'assurance	2 134	144
Variations des produits différés	85	—
Variations du fonds de roulement	15	(4)
Activités d'exploitation ayant une incidence sur la trésorerie		
Profits réalisés sur les placements et les dérivés	—	(2)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	679	120
Activités d'investissement		
Achat de placements	(2 456)	(534)
Produit de la cession de placements	918	402
Échéances de placements	75	42
Achat d'immobilisations corporelles	(2)	—
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(1 465)	(90)
Activités de financement		
Émission de titres de capitaux propres	1 160	—
Remboursement de capital	(5)	—
Emprunts auprès de parties liées	582	—
Remboursement d'emprunts à des parties liées	(582)	—
Produit d'une convention de rachat	254	109
Remboursements au titre d'une convention de rachat	(254)	(59)
Distribution	(1)	—
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 154	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	35	13
Variation nette au cours de la période	368	80
Incidence du change sur les soldes de trésorerie détenus en monnaies étrangères	3	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	406	93
Informations supplémentaires		
Soldes de trésorerie	134	4
Équivalents de trésorerie	272	89
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	406 \$	93 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités.

NOTE 1. ORGANISATION ET DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

a) **Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.**

Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd. (« BAM Re » ou la « société ») est une société des Bermudes constituée en société par actions le 10 décembre 2020 et régie en vertu des lois des Bermudes. La société a été constituée afin de devenir une entreprise de réassurance de premier plan axée sur l'offre de solutions fondées sur le capital aux sociétés d'assurance et à leurs parties prenantes. Les actions échangeables de catégorie A de la société sont inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « BAMR ». Les activités de la société sont principalement situées aux Bermudes, au Canada et aux îles Caïmans. Le siège social de la société était initialement situé au 73 Front Street, 5th Floor, Hamilton HM 12, Bermudes. Au cours du trimestre, le siège social a déménagé à la Wellesley House South, 2nd Floor, 90 Pitts Bay Road, Pembroke, HM08, Bermudes.

La société détient une participation directe de 100 % dans BAM Re Holdings Ltd. (« BAM Re Holdings »), qui détient la participation de la société dans ses filiales en exploitation.

Par l'intermédiaire de ses filiales en exploitation, la société agit à titre d'émetteur direct de produits de transfert du risque lié aux régimes de retraite pour les promoteurs de régimes de retraite et fournit des produits de réassurance fondés sur les rentes aux sociétés d'assurance et de réassurance. La société a actuellement un seul secteur opérationnel lié aux entreprises de transfert du risque lié aux régimes de retraite et de réassurance, soit le secteur Assurance.

b) **Scission-distribution de Brookfield Asset Management Reinsurance Partners Ltd.**

Le 28 juin 2021, Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield ») a conclu la scission-distribution de la société (la « scission-distribution »), qui a été effectuée au moyen d'un dividende spécial sur les actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de catégorie A ») de la Société aux porteurs d'actions à droit de vote restreint de catégorie A de Brookfield (les « actions de catégorie A de Brookfield ») et les actions à droit de vote restreint de catégorie B de Brookfield (les « actions de catégorie B de Brookfield ») en date du 18 juin 2021 (la « date de clôture des registres »). En vertu du dividende spécial, les porteurs d'actions de catégorie A de Brookfield et d'actions de catégorie B de Brookfield à la date de clôture des registres ont reçu une action échangeable de catégorie A pour chaque tranche de 145 actions de catégorie A de Brookfield ou de catégorie B de Brookfield détenues à la date de clôture des registres. Brookfield détient la totalité des actions sans droit de vote de catégorie C (les « actions de catégorie C »), ce qui lui donne la participation économique résiduelle dans la société, mais aucune participation avec droit de vote dans la société.

Avant la scission-distribution, Brookfield a procédé à une restructuration, de sorte que les activités de transfert du risque lié aux régimes de retraite de la société (l'« Entreprise ») et les autres placements qui étaient auparavant détenus et exploités par Brookfield, par l'intermédiaire de ses entités en exploitation, ont été acquis par BAM Re Holdings, une filiale de la société.

Les paragraphes suivants présentent les transactions et les ententes découlant de la scission-distribution.

i) *Actions échangeables de catégorie A*

Dans le cadre de la scission-distribution, Brookfield a souscrit 11 millions d'actions échangeables de catégorie A contre un montant en trésorerie d'environ 538 M\$, dont une tranche a servi à financer la nouvelle entreprise de réassurance, y compris le respect de nos exigences relatives au capital fondées sur le risque conformément au traité de réassurance conclu avec American Equity Investment Life Insurance Company (« AEILIC ») après le 30 septembre 2021. Au moment de la scission-distribution, Brookfield a distribué les 11 millions d'actions échangeables de catégorie A aux actionnaires de Brookfield qui détiennent des actions de catégorie A de Brookfield et des actions de catégorie B de Brookfield, à titre de dividende spécial.

ii) *Actions de catégorie B*

Dans le cadre de la scission-distribution, les porteurs d'actions de catégorie B (les « partenaires de catégorie B de BAM Re ») ont souscrit, par l'entremise d'une fiducie à droit de vote, 24 000 actions de catégorie B pour un montant de 1 M\$.

iii) *Actions de catégorie C*

Dans le cadre de la scission-distribution, Brookfield a transféré à la société sa participation dans l'Entreprise ainsi que ses actions ordinaires d'American Equity Investment Life Holding Company (« AEL ») et sa trésorerie additionnelle aux fins du fonds de roulement. La valeur totale de la contrepartie versée à la société s'est établie à environ 712 M\$ et a été échangée contre 17 millions d'actions de catégorie C. Brookfield détient la totalité des actions de catégorie C émises et en circulation.

iv) *Engagement en capitaux propres*

Dans le cadre de la scission-distribution, Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2,0 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. La société pourrait appeler des fonds au titre de l'engagement en capitaux propres en contrepartie de l'émission d'un certain nombre d'actions de catégorie C ou d'actions privilégiées de rang inférieur. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur l'engagement en capitaux propres.

v) *Contrat de crédit*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu un contrat de crédit avec Brookfield (le « contrat de crédit avec Brookfield ») à titre de prêteur le 28 juin 2021, qui prévoit une facilité de crédit renouvelable de cinq ans de 200 M\$. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur le contrat de crédit avec Brookfield.

vi) *Convention de soutien*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu une convention de soutien avec Brookfield (la « convention de soutien »), en vertu de laquelle Brookfield a convenu de fournir l'équivalent économique des actions échangeables de catégorie A et des actions de catégorie A de Brookfield tant qu'il y a des actions échangeables de catégorie A dont Brookfield n'est pas propriétaire qui sont en circulation et que l'option d'échange n'a pas été modifiée, en acceptant, entre autres, de prendre toutes les mesures raisonnablement nécessaires pour permettre à la société de verser des distributions trimestrielles, le montant de la liquidation ou le montant à payer au rachat d'actions échangeables de catégorie A, selon le cas. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur la convention de soutien.

vii) *Convention de droits*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu avec Brookfield une convention de droits (la « convention de droits ») aux termes de laquelle Brookfield a accepté, à la date d'échange désignée applicable à l'égard des actions échangeables de catégorie A soumises aux fins d'échange, de respecter ou de faire en sorte que soient respectées les obligations prévues dans notre acte constitutif et nos règlements administratifs et d'échanger ces actions échangeables de catégorie A concernées contre des actions de catégorie A de Brookfield ou leur équivalent en trésorerie, le tout majoré des distributions non versées. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur la convention de droits.

viii) *Convention d'administration*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu une convention d'administration avec Brookfield (la « convention d'administration »), en vertu de laquelle Brookfield a convenu de fournir des services administratifs à la société selon la méthode du recouvrement des coûts. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur la convention d'administration.

ix) *Convention de gestion de placements*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu une ou plusieurs conventions de gestion de placements aux termes desquelles Brookfield a été nommée à titre de gestionnaire de placements de certains actifs et comptes, y compris des actifs garantissant les passifs pris en charge par la société en vertu des ententes d'assurance et de réassurance future, ainsi que les actifs détenus en surplus. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur les conventions de gestion de placements de Brookfield.

x) *Contrat de licence*

Dans le cadre de la scission-distribution, la société a conclu un contrat de licence avec Brookfield (le « contrat de licence avec Brookfield »), en vertu duquel Brookfield a accordé une sous-licence non exclusive et sans redevance permettant d'utiliser le nom « Brookfield » et le logo de Brookfield. Se reporter à la note 10 pour plus de détails sur le contrat de licence de Brookfield.

NOTE 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) **Déclaration de conformité**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés cumulés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »), telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), et selon les méthodes comptables décrites ci-dessous et dans les états financiers consolidés de Brookfield Annuity Holdings Inc. (« BAH ») au 31 décembre 2020 et pour l'exercice clos à cette date inclus dans notre prospectus daté du 16 juin 2021. Les états financiers intermédiaires sont établis sur la base de la continuité de l'exploitation et les montants sont présentés en dollars américains (« \$ US ») arrondis au million le plus près, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la société a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 3 novembre 2021.

b) **Périmètre de consolidation**

Les états financiers intermédiaires comprennent les comptes de la société et ses filiales consolidées, soit les entités sur lesquelles la société exerce un contrôle. L'ensemble des transactions, des soldes, des produits et des charges intragroupes sont complètement éliminés au moment de la consolidation.

La société a recours à une approche de gestion pour déterminer les secteurs opérationnels. L'approche de gestion tient compte de l'organisation interne et de la présentation de l'information adoptées par le principal décideur opérationnel de la société pour la prise de décisions, l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance. Le principal décideur opérationnel identifié pour la société est le chef de la direction, qui examine les résultats d'exploitation lorsqu'il prend des décisions concernant l'affectation des ressources et l'évaluation de la performance de la société, dont les activités sont actuellement gérées en un seul secteur : l'assurance. La totalité des produits de la société pour les périodes closes les 30 septembre 2021 et 2020 ont été générés par le secteur opérationnel Assurance. Des produits de 690 M\$ et de 1,6 G\$ ont été gagnés au Canada et aux Bermudes, respectivement, pour la période close le 30 septembre 2021. La totalité des produits ont été gagnés au Canada pour la période close le 30 septembre 2020. Tous les actifs à long terme de la société ont été inclus dans le secteur opérationnel Assurance et se trouvent au Canada, aux Bermudes et aux îles Caïmans.

c) Continuité des intérêts communs

Tel qu'il est décrit précédemment, BAM Re a été créée le 10 décembre 2020 par Brookfield et, le 28 juin 2021, Brookfield a conclu la scission-distribution de l'Entreprise à la société et la déclaration d'un dividende spécial aux porteurs des actions de catégorie A de Brookfield et des actions de catégorie B de Brookfield. Brookfield contrôlait l'Entreprise avant la scission-distribution et exerce une influence notable sur la société depuis la scission-distribution, par l'intermédiaire de ses participations dans la société. L'Entreprise a été transférée avant la scission-distribution, dans le cadre de la restructuration, et, par conséquent, les transactions sont des transactions sous contrôle commun. Conformément à la méthode comptable de la société et de Brookfield, la société a reflété l'Entreprise dans sa situation financière et ses résultats d'exploitation au moyen des valeurs comptables de Brookfield, avant la scission-distribution.

En outre, certains placements ont été transférés dans le cadre de la restructuration, qui sont traités comme des acquisitions d'actifs et qui sont également considérés comme des transactions sous contrôle commun. La méthode comptable consiste à comptabiliser les acquisitions d'actifs sous contrôle commun à la date d'occurrence à la valeur comptable historique, et tout profit ou perte par rapport à la contrepartie payée est comptabilisé dans les capitaux propres.

Afin de refléter cette continuité des intérêts communs, les présents états financiers intermédiaires fournissent des informations comparatives sur l'Entreprise pour les périodes précédant la scission-distribution, telles qu'elles ont été présentées précédemment par Brookfield. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de la scission-distribution [se reporter à la note 1b)] a été reflétée de façon prospective à compter de la date de la scission-distribution et n'a pas été reflétée dans les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société avant le 28 juin 2021, puisque ces éléments n'ont pas été créés ou modifiés auparavant. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 28 juin 2021 est présentée en fonction de l'information financière historique de l'Entreprise, telle qu'elle a été présentée précédemment par Brookfield. Pour la période suivant la scission-distribution, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris les ajustements liés à la scission-distribution et à la mise en application de plusieurs conventions et contrats (se reporter à la note 10). Par conséquent, le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice global (la perte globale) non attribuables aux participations d'autres entités dans les filiales en exploitation ont été attribués à Brookfield avant le 28 juin 2021 et aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A, d'actions de catégorie B et d'actions de catégorie C à compter du 28 juin 2021.

d) Actions échangeables de catégorie A

Comme il est décrit à la note 1b)i), les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions échangeables de catégorie A détenues par les actionnaires publics. Chaque action échangeable de catégorie A est structurée dans l'intention de fournir un rendement économique équivalent à celui de une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un rajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital). Chaque action échangeable de catégorie A est échangeable auprès de Brookfield au gré du porteur contre une action de catégorie A de Brookfield (sous réserve d'un ajustement pour tenir compte de certaines éventualités relatives au capital) ou son équivalent en trésorerie (le mode de paiement devant être établi au choix de Brookfield), majoré des distributions impayées. Brookfield entend actuellement régler les demandes d'échange visant les actions échangeables de catégorie A par la remise d'actions de catégorie A de Brookfield plutôt que d'une somme en trésorerie. Chaque action échangeable de catégorie A donne à son porteur des droits de vote à l'égard de la société et le droit d'exercer un vote pour chaque action échangeable de catégorie A dans la mesure où ces actions sont détenues par elle à la date de clôture des registres permettant de voter lors d'une assemblée des actionnaires de la société.

Les actions échangeables de catégorie A sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions échangeables de catégorie A font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

e) Actions de catégorie B

Comme il est décrit à la note 1b)ii), les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie B détenues par les partenaires de catégorie B de BAM Re. Sous réserve de la loi applicable, des distributions en trésorerie trimestrielles peuvent être faites sous la forme d'un dividende ou d'une réduction du capital qui se traduit par un remboursement de capital, ou d'une combinaison des deux. Les distributions sur les actions de catégorie B seront versées, ou remises, dans le cas des distributions au titre d'une réduction du capital, dans chaque cas, en même temps et selon le même montant par action que les dividendes sur une action de catégorie A de Brookfield. Les partenaires de catégorie B de BAM Re ont le droit d'exercer un vote pour chaque action de catégorie B détenue à la date de clôture des registres pour la détermination des actionnaires habiles à voter sur toute question.

Les actions de catégorie B sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie B font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

f) Actions de catégorie C

Comme il est décrit à la note 1b)iii), les titres de capitaux propres de la société comprennent les actions de catégorie C détenues par Brookfield. Les actions de catégorie C sont des actions sans droit de vote qui confèrent à leurs porteurs une participation économique résiduelle dans la société après le paiement intégral de la somme due aux porteurs de nos actions échangeables de catégorie A et de nos actions de catégorie B et sous réserve des droits prioritaires des porteurs de nos actions privilégiées.

Les actions de catégorie C sont classées comme des instruments de capitaux propres. Les actions de catégorie C font partie du capital émis de la société et, par conséquent, elles ne sont pas ajustées pour tenir compte des variations de la valeur de marché.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements à court terme dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à 90 jours. La société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») si l'actif couvre des réserves d'assurance, ou comme disponibles à la vente si l'actif couvre le capital et le surplus.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie excluent les soldes de trésorerie et les placements à court terme qui doivent être utilisés par la société dans le cadre de l'accord relatif aux retenues de fonds [note 2j)].

h) Placements

Les placements sont des actifs financiers qui comprennent des actions ordinaires, des actions privilégiées, des obligations et des instruments à revenu fixe. La société utilise la date de transaction pour comptabiliser les transactions de placement.

Les actifs financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes :

- Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.
- Les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.
- Les prêts et créances sont évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sont classés selon leur nature et leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers couvrant le capital et le surplus sont classés comme disponibles à la vente et sont évalués à la juste valeur. Les profits (pertes) latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la réalisation, les profits ou les pertes sont reclassés dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités et comptabilisés au poste Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements.

Les actifs financiers couvrant les réserves d'assurance sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme des prêts et créances. Toute variation de la juste valeur des actifs sous-jacents couvrant les réserves d'assurance est reflétée directement dans les réserves d'assurance. À moins que l'actif ne soit réputé s'être déprécié, les variations de la juste valeur des actifs couvrant ces passifs et les variations des réserves d'assurance correspondantes sont comptabilisées directement dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités afin d'éviter une non-concordance.

Les prêts et créances sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute charge pour perte de valeur qui pourrait s'appliquer.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé directement en résultat net et présenté dans les profits (pertes) réalisés sur les placements.

i) Retenues de fonds au titre de la réassurance

Les retenues de fonds au titre de la réassurance représentent un montant à recevoir au titre des sommes retenues contractuellement par des compagnies cédantes conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles North End Re Ltd. (« NER Ltd. »), une filiale indirecte entièrement détenue de la société, agit à titre de réassureur. Le montant à recevoir représente les actifs détenus dans des fonds de garde qui sont juridiquement séparés des fonds généraux des compagnies cédantes tierces et sont gérés par NER Ltd. Les actifs font habituellement partie des catégories d'actifs de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des actifs à revenu fixe. Dans l'éventualité de l'insolvabilité d'une compagnie cédante, NER Ltd. devrait faire valoir une réclamation sur les actifs qui couvrent les passifs relatifs aux réserves. Cependant, NER Ltd. peut compenser les montants dus à la compagnie cédante. De façon générale, les intérêts sur ces actifs s'accumulent en fonction du rendement des placements sous-jacents. La société est assujettie au rendement des placements et est titulaire de tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, à peu près comme elle l'est pour les actifs investis détenus directement par NER Ltd. Les actifs dont le montant est égal ou supérieur aux réserves prévues par la loi font l'objet d'une retenue. Les ententes sous-jacentes contiennent des dérivés incorporés, comme il est mentionné à la rubrique « Instruments financiers dérivés ».

j) Passifs liés aux retenues de fonds

Les passifs liés aux retenues de fonds représentent un montant à payer au titre des montants retenus contractuellement conformément aux ententes de réassurance aux termes desquelles Compagnie de Rentes Brookfield (« CRB »), une filiale indirecte entièrement détenue de la société, agit à titre de cédante. Bien que les actifs associés aux passifs liés aux retenues de fonds soient légalement détenus par CRB, le réassureur est assujetti à tous les rendements des placements et à tous les droits et obligations économiques associés aux actifs liés aux retenues de fonds, comme il est assujetti à ceux associés aux actifs investis qu'il détient directement. Le solde des passifs liés aux retenues de fonds de CRB comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et les dérivés comptabilisés à la juste valeur et est porté au crédit des primes, des produits tirés des (pertes liées aux) placements, des prestations à payer et des autres charges déduites à mesure qu'ils sont engagés au coût.

k) Instruments financiers dérivés

La société gère le risque de change et les autres risques de marché liés à certains actifs et passifs au moyen d'instruments financiers dérivés comme les contrats de change à terme, les swaps de devises, les swaps de taux d'intérêts et les contrats à terme normalisés sur obligations. Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués comme des placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition et ils sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés ayant une valeur positive sont inscrits à titre d'actifs dérivés, tandis que les justes valeurs négatives sont inscrites à titre de passifs dérivés. Les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités au poste Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements.

Les dérivés incorporés dans les traités de réassurance qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte sont comptabilisés dans les retenues de fonds au titre de la réassurance et évalués à la juste valeur dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités. Les variations de la juste valeur sont incluses dans les résultats nets tirés des placements découlant des retenues de fonds dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

l) Actifs affectés en garantie

La société reçoit et fournit des garanties à l'égard de certains contrats dérivés afin de respecter ses obligations contractuelles. Le montant de garantie requis est déterminé par l'évaluation de chaque contrat selon l'évaluation à la valeur de marché, et le type de garantie à déposer est précisé dans l'entente conclue avec chaque contrepartie.

Les garanties fournies continuent d'être comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités, car la société conserve tous les droits liés à ces actifs.

Les garanties reçues ne sont pas comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités, à moins que la société n'acquière les droits relatifs aux risques et avantages économiques liés à ces actifs.

m) Transactions de financement garanti

Les titres vendus en vertu de conventions de rachat sont des transactions de financement garanti. Une convention de rachat confère au prêteur de titres le droit de recevoir de la contrepartie suffisamment de trésorerie pour acheter les mêmes titres à l'échéance de la convention. Ces transactions sont évaluées au coût majoré des intérêts courus.

La société comptabilise un actif dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités, qui représente la trésorerie reçue, et un passif du même montant, qui représente l'obligation de racheter les titres prêtés. Les conventions de rachat avec la même contrepartie sont présentées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités.

n) Droit de compensation

Les montants présentés dans ces états financiers intermédiaires sont présentés sur une base nette lorsqu'il y a à la fois un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

o) Dépréciation

À chaque date de clôture, les actifs financiers font l'objet de tests pour repérer des indicateurs de dépréciation. La société considère qu'il y a dépréciation si elle juge improbable qu'elle pourra recouvrer tous les montants dus conformément aux modalités contractuelles de l'obligation. Dans le cas des placements en titres de capitaux propres disponibles à la vente, une baisse importante et prolongée de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme une indication objective de dépréciation. Pour tous les autres actifs financiers, il doit exister des données observables sur les événements générateurs de pertes, notamment, sans s'y limiter, les difficultés financières de l'émetteur, une faillite, un défaut de paiement du capital ou des intérêts, ou des conditions défavorables particulières touchant un secteur ou une région.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. La perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. En ce qui concerne les titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net. Toute augmentation de la juste valeur ultérieure à une perte de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Quant aux titres de créance disponibles à la vente, les pertes de valeur sont reprises ultérieurement en résultat net si une augmentation de la juste valeur du placement peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. La reprise ne peut être supérieure au montant de la charge pour perte de valeur. Le montant de la reprise de valeur est comptabilisé dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

À chaque date de clôture, ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable, les actifs non financiers qui sont évalués au coût amorti font l'objet d'un test de dépréciation. Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

p) Classement des instruments financiers

Les produits tirés des placements à recevoir et les autres actifs ont été classés comme des prêts et créances. Le montant à payer à une partie liée, le montant à payer au titre de la réassurance et les créditeurs et charges à payer ont été classés dans les autres passifs financiers. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Pour ces éléments, la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

q) Contrats de location

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »), précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location et quelles informations doivent être fournies les concernant. La norme prévoit un modèle comptable unique pour les preneurs qui exige que ces derniers comptabilisent les actifs et les passifs à l'égard de tous les contrats de location.

La société évalue si un contrat est ou contient un contrat de location selon qu'il confère ou non le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Si un contrat contient un contrat de location, la société comptabilisera un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative sont initialement évalués à un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers restants sur la durée du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, le taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti au terme de la durée d'utilité ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire, car elle reflète le rythme attendu d'utilisation. À chaque date de clôture, la société évalue s'il existe un quelconque indice que l'actif au titre du droit d'utilisation a pu se déprécier. S'il existe un indice de dépréciation, la société ajustera la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation à sa valeur recouvrable, et une perte de valeur sera comptabilisée.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers effectués. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation des taux ou lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la société dans les sommes que le preneur s'attend à devoir payer.

r) Réserves d'assurance

Classement des contrats

Les contrats en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance significatif d'un titulaire de police sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités. On considère qu'un contrat comporte un risque d'assurance significatif si, et seulement si, un événement assuré peut obliger un assureur à faire des paiements complémentaires significatifs dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui manquent de substance commerciale au début du contrat. Les contrats en vertu desquels la société n'accepte pas un risque d'assurance significatif sont classés soit comme des contrats d'investissement, soit comme des contrats de services, et ils sont comptabilisés conformément à IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou à IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, respectivement. Une fois qu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d'assurance diminue considérablement au cours de l'exercice, à moins que l'ensemble des droits et obligations ne soient éteints ou qu'ils n'expirent. Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient important par la suite.

Évaluation

Conformément à IFRS 4, la société a appliqué les pratiques comptables existantes relatives aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement avec participation, modifiées comme il se doit pour qu'elles soient conformes au cadre des normes IFRS et aux normes applicables.

Les réserves d'assurance à long terme sont calculées de façon distincte pour chaque type de produit, en fonction soit des exigences réglementaires locales, soit des PCGR locaux existants (à la date de transition aux normes IFRS ou à la date d'acquisition de l'entité, selon la plus tardive), et des principes actuariels conformes à ceux appliqués dans chaque marché local.

Les réserves d'assurance sont déterminées par CRB à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan (la « MCAB »), conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires (l'« ICA ») et conformément à IFRS 4.

Les réserves d'assurance représentent le montant requis pour le paiement des prestations futures et des frais administratifs liés aux polices en vigueur de CRB. Les réserves d'assurance sont présentées au montant brut des actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités. L'actuaire désigné de CRB est chargé de déterminer le montant des réserves d'assurance conformément aux normes établies par l'ICA. La MCAB est utilisée pour déterminer les réserves d'assurance et tient compte des hypothèses les plus probables à l'égard de la longévité, des rendements futurs des placements, des frais d'administration, des marges pour écarts défavorables et de l'inflation. Les marges pour écarts défavorables sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les réserves d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

CRB a désigné les actifs investis couvrant les réserves d'assurance comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ou comme des prêts et créances. Puisque la valeur des réserves d'assurance est déterminée en fonction des actifs couvrant ces réserves, les variations des réserves d'assurance compensent une importante partie des variations de la juste valeur de ces actifs à la juste valeur par le biais du résultat net comptabilisées en résultat net.

Les réserves d'assurance sont déterminées par NER Ltd. à l'aide de la méthode d'établissement des réserves prévue par les PCGR des États-Unis, conformément à IFRS 4. Les réserves d'assurance sont comptabilisées en fonction des montants accumulés par le titulaire de contrat, sans réduction pour tenir compte d'éventuels frais de rachat ou de retrait. Ces montants sont équivalents au solde accumulé au bénéfice des titulaires de polices à la date des états financiers intermédiaires (communément appelé la valeur du compte), y compris les dépôts nets accumulés par les titulaires de polices majorés d'un taux créditeur garanti, moins les retraits des titulaires de polices. Les réserves d'assurance sont également évaluées au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle reconnues en fonction d'hypothèses liées aux taux de mortalité, de retrait, de rachat et de dépôt, qui sont établies lorsque les polices sont prises en charge. Les principales hypothèses reposent sur des données conformes aux normes de l'industrie ajustées pour tenir compte des résultats réels, au besoin. La société examine régulièrement les résultats réels et anticipés par rapport aux hypothèses utilisées pour établir les réserves futures au titre des prestations. En raison du nombre élevé d'hypothèses et d'estimations utilisées pour établir les réserves et de la nature à long terme des traités de réassurance, le processus d'établissement des réserves, même s'il repose sur des pratiques actuarielles normales, est de par sa nature incertain.

s) Réassurance

Dans le cours normal des activités, la société utilise la réassurance pour gérer les pertes qui pourraient découler des risques et est également un fournisseur de services de réassurance.

CRB utilise la réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques. Dans l'éventualité où des réassureurs tiers ne peuvent respecter leurs obligations, CRB demeure responsable auprès de ses titulaires de polices de la partie réassurée. À chaque date de clôture, les actifs au titre des cessions en réassurance et les montants à recevoir au titre de la réassurance, le cas échéant, sont soumis à un test de dépréciation. S'il existe une indication objective que les actifs au titre des cessions en réassurance ou les montants à recevoir au titre de la réassurance ne sont pas recouvrables et que l'incidence de l'événement peut être évaluée de façon fiable, une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

CRB a deux types d'ententes de réassurance.

Réassurance relative à la longévité

CRB conclut des transactions de réassurance relative à la longévité avec des réassureurs tiers. Dans le cadre de ces ententes, CRB s'engage à verser aux réassureurs des paiements établis selon un barème liés à des blocs définis de prestations aux titulaires de polices. En retour, les réassureurs remboursent à CRB le coût réel des charges au titre des prestations à l'égard de ces blocs. Le règlement des paiements fixes et réels entre CRB et les réassureurs est effectué sur une base nette. L'écart entre les paiements fixes et les paiements réels au titre des services passés est comptabilisé dans les prestations cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités, dans la même période que celle au cours de laquelle le sinistre connexe survient. Tout montant au titre des services passés non réglé par le réassureur est comptabilisé comme un montant à recevoir ou à payer au titre de la réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités.

CRB est responsable des honoraires de réassurance liés aux transactions. Les honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus dans le poste Primes cédées des états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Les prestations auxquelles CRB a droit en vertu de ses transactions de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités et à titre de variation des réserves d'assurance cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

Réassurance en quote-part

CRB conclut des transactions de réassurance en quote-part avec des tiers réassureurs. La convention couvre les prestations aux titulaires de polices selon la proportion des affaires réassurées. La proportion varie pour certains blocs d'affaires distincts. À la date de passation de chaque traité de réassurance en quote-part, les primes cédées et une diminution correspondante de la trésorerie ou du montant à payer sont comptabilisées au prorata des affaires réassurées par le réassureur externe. CRB comptabilise les actifs au titre des cessions en réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités et la variation des réserves d'assurance cédées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités. Les prestations auxquelles CRB a droit en vertu de ses traités de réassurance sont comptabilisées à titre d'actifs au titre des cessions en réassurance.

Le réassureur s'est engagé à verser à CRB une proportion des charges réelles au titre des prestations. Les montants sont présentés à titre de prestations cédées dans la période au cours de laquelle la charge relative aux prestations connexe est engagée. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais ne sont pas entièrement reçus du réassureur, CRB comptabilisera un montant à recevoir au titre de la réassurance. Dans les cas où les paiements de prestations sont exigibles, mais où des montants excédentaires sont reçus du réassureur, CRB comptabilisera un montant à payer au titre de la réassurance.

En vertu des traités de réassurance conclus avec des réassureurs non inscrits, des actifs doivent être donnés en garantie à CRB afin de garantir le paiement des obligations en vertu de l'entente de réassurance. Les réassureurs non inscrits sont des réassureurs qui ne sont pas réglementés par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Les actifs donnés en garantie sont détenus au Canada par une institution financière canadienne qui n'est pas liée au réassureur tiers. CRB détient une sûreté réelle valide et exécutoire qui a priorité de rang sur toute autre sûreté réelle liée à la garantie. En cas de défaut de la part du réassureur, CRB a le droit de liquider ces actifs ou d'en prendre possession légalement, en temps opportun.

À chaque date de clôture, les actifs au titre des cessions en réassurance et les montants à recevoir au titre de la réassurance, le cas échéant, sont soumis à un test de dépréciation. S'il existe une indication objective que les actifs au titre des cessions en réassurance ou les montants à recevoir au titre de la réassurance ne sont pas recouvrables et que l'incidence de l'événement peut être évaluée de façon fiable, une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable.

NER Ltd. a conclu un accord de rétrocession le 3 septembre 2021 avec une compagnie d'assurance tierce visant la réassurance de rentes à terme fixes minimales garanties. Au moment de la clôture, la date d'entrée en vigueur rétrospective de l'accord de rétrocession était le 1^{er} avril 2021, soit la date à laquelle la société a assumé les obligations de réassurance contractuelles.

NER Ltd. prend en charge des contrats d'assurance dans le cadre d'ententes de coassurance modifiée. De façon générale, NER Ltd. a le droit de compenser les montants à l'égard des traités de réassurance, mais a choisi de présenter les montants bruts au titre des règlements de réassurance à payer à la société et à recevoir de cette dernière.

Les actifs et les passifs pris en charge en vertu des ententes de coassurance modifiée sont présentés à leur valeur brute dans le bilan. En ce qui concerne les contrats d'assurance, la variation des réserves et des prestations prises en charge est présentée à titre de variation des réserves d'assurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités. Les primes prises en charge sont incluses dans le poste Primes des états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités. Les charges de réassurance sont incluses dans le poste Autres charges de réassurance dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

t) Produits différés

À la passation des transactions de réassurance en bloc, la commission de réassurance est différée et comptabilisée à titre de produits différés. Les produits différés à l'égard des contrats d'investissement et des contrats d'assurance vie sensibles aux taux d'intérêt sont amortis sur la durée des polices proportionnellement au nombre estimatif de polices en vigueur. L'estimation du nombre de polices en vigueur repose sur des hypothèses fondées sur des méthodes actuarielles reconnues. L'amortissement est comptabilisé en résultat net dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités.

u) Primes

Les primes brutes sont comptabilisées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont comptabilisées, les réserves d'assurance sont calculées, de sorte que les prestations et charges sont appariées à ces produits. Les primes cédées sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles et conformément aux modalités de l'entente contractuelle entre la société et le réassureur. Les remboursements de primes, le cas échéant, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

v) Prestations versées

Les prestations brutes et les prestations cédées sont comptabilisées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés du résultat net non audités lorsqu'elles sont exigibles et engagées.

w) Produits nets tirés des placements

Les produits d'intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir les paiements est établi.

Les profits (pertes) réalisés sur les placements et les dérivés représentent la différence entre le produit net de la vente et le prix d'achat.

Les profits (pertes) latents sur les placements et les dérivés correspondent à la différence entre la juste valeur des placements à la fin de chaque date de clôture et leur prix d'achat. La variation nette reflète les profits et les pertes latents comptabilisés au cours de l'exercice, ajustés pour tenir compte des profits et des pertes latents de périodes antérieures qui ont été réalisés au cours de la période comptable considérée.

x) Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci dans un délai d'un an. Les taux d'imposition et les lois sur l'impôt utilisés pour calculer les montants sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la clôture de chaque période.

Des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables auxquels elle pourra imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés. Dans la mesure où il n'est pas probable que la société dispose d'un bénéfice imposable auquel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

y) Monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien (« \$ CA »); toutefois, les états financiers intermédiaires de la société sont présentés en dollars américains. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères de la société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les actifs et les passifs non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les produits et les charges sont évalués d'après le taux moyen pour la période. Les profits ou les pertes à la conversion de ces éléments sont compris dans le résultat net.

Aux fins de la présentation des états financiers intermédiaires, les actifs et les passifs de la société sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont évalués d'après le taux de la transaction ou le taux moyen pour la période. Les profits ou les pertes à la conversion de ces éléments sont compris dans les autres éléments du résultat global.

z) Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Nous avons recours à la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser nos participations dans des entreprises associées dans les états consolidés intermédiaires résumés cumulés de la situation financière non audités.

Les participations dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement comptabilisées au coût. Si le coût de l'entreprise associée est inférieur à la quote-part de la juste valeur sous-jacente de la participation au moment de la comptabilisation initiale, la société comptabilise en résultat net un profit lié à l'écart entre le coût et la juste valeur sous-jacente de la participation. Si le coût de l'entreprise associée est supérieur à la quote-part de la société de la juste valeur sous-jacente de la participation, le goodwill lié à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable de la participation de la société dans une entreprise associée est ajustée selon la quote-part de la société du résultat global et des distributions de l'entité émettrice. Les profits et les pertes découlant des transactions effectuées avec une entreprise associée sont comptabilisés dans les états financiers intermédiaires en fonction des participations des investisseurs non liés dans l'entité émettrice. La valeur comptable des entreprises associées fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les pertes de valeur des placements mis en équivalence peuvent être reprises ultérieurement en résultat net. Se reporter à la note 8 pour de plus amples renseignements au sujet des placements mis en équivalence.

aa) Bénéfice par action

Les porteurs des actions de catégorie C ont le droit de recevoir des distributions si elles sont déclarées ou autorisées, selon les modalités auxquelles elles le seront et au moment où elles le seront. Notre conseil d'administration a adopté une politique selon laquelle les distributions sur les actions de catégorie C seront versées trimestriellement à un montant égal au bénéfice distribuable de la société (déterminé par la direction de la société) après le paiement des distributions sur les actions échangeables de catégorie A, les actions de catégorie B et toute autre action de rang supérieur aux actions de catégorie C, et après la constitution d'une provision pour charges, besoins en trésorerie prévus et autres ajustements similaires.

Le nombre total d'actions de catégorie C en circulation a été utilisé pour calculer le bénéfice par action de base et dilué. Les actions échangeables de catégorie A et les actions de catégorie B ne sont pas considérées comme des titres participatifs ou comme des actions ordinaires et, par conséquent, les montants par action pour ces catégories d'actions n'ont pas été présentés.

Le bénéfice de base par action attribuable aux porteurs d'actions de catégorie C est calculé en divisant le bénéfice net de la société pour la période, moins les distributions à payer aux porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B, par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

ab) Estimations et jugements comptables

La préparation des états financiers intermédiaires conformément aux normes IFRS exige que la direction formule des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et passifs et sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers intermédiaires. Les estimations sont assujetties à de l'incertitude et peuvent, par conséquent, différer considérablement des résultats réels. Les estimations et hypothèses les plus susceptibles de changer ont trait à l'évaluation des actifs au titre des cessions en réassurance, des réserves d'assurance et de la dépréciation des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur les états financiers intermédiaires. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail à la note 2.

La direction exerce également son jugement lors de l'application des méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers intermédiaires. Les jugements les plus susceptibles de changer ont trait à l'évaluation des indicateurs de dépréciation de nos placements.

ac) Changements de méthodes comptables futurs

i) IFRS 17

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplacera IFRS 4 et qui sera appliquée de façon rétrospective. En juin 2020, l'IASB a proposé une modification d'IFRS 17 qui prévoit le report de un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer au 1^{er} janvier 2023. En outre, l'IASB a reporté l'échéance de l'exemption visant les assureurs qui doivent appliquer IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), afin qu'IFRS 9 et IFRS 17 aient la même date d'entrée en vigueur. Le BSIF s'attend à ce que les assureurs vie adoptent IFRS 9 et IFRS 17 simultanément pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

IFRS 17 présente les exigences concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir relativement aux contrats d'assurance qu'une société émet et aux traités de réassurance qu'elle détient.

Le bénéfice futur tiré de la couverture d'assurance offerte est comptabilisé en résultat net, au fil du temps, à mesure que la couverture d'assurance est fournie.

IFRS 17 aura une incidence sur la façon dont la société comptabilise ses contrats d'assurance et présente sa performance financière dans les états financiers intermédiaires et dans les états financiers consolidés annuels. La société continue d'évaluer l'incidence d'IFRS 17 sur ses contrats d'assurance, laquelle devrait être importante en ce qui a trait au calendrier de comptabilisation du bénéfice ainsi qu'à la présentation et aux informations à fournir.

ii) IFRS 9

En juillet 2014, l'IASB a publié la version complète d'IFRS 9, qui est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, qui doit être appliquée de façon rétrospective et qui remplace IAS 39. IFRS 9 apporte des changements au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, prévoit un modèle fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplace le modèle existant fondé sur les pertes de valeur subies et donne de nouvelles directives relatives à la comptabilité de couverture.

La société a reporté la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'à ce qu'IFRS 17 soit adoptée le 1^{er} janvier 2023, étant donné que les activités de la société sont principalement liées à l'assurance, les réserves d'assurance représentant plus de 97 % du total du passif de la société.

Les informations fournies sur l'évaluation et le classement des placements de la société constituent déjà en grande partie les informations qui sont requises en vertu d'IFRS 9. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la mise en œuvre d'IFRS 9 sur ses états financiers intermédiaires et ses états financiers consolidés annuels.

iii) *Modifications d'IFRS 3*

En mai 2020, l'IASB a publié *Référence au Cadre conceptuel*, qui comprend des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*. Les modifications mettent à jour une référence obsolète au Cadre conceptuel dans IFRS 3 sans modifier de façon importante les exigences de la norme. Les modifications s'appliquent aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition est le 1^{er} janvier 2022 ou à une date postérieure.

iv) *Modifications d'IAS 37*

En mai 2020, l'IASB a publié *Contrats déficitaires – Coût d'exécution du contrat*, qui comprend des modifications d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Les modifications précisent que le coût d'exécution d'un contrat est constitué des coûts directement liés à ce contrat. Les coûts directement liés à un contrat peuvent être soit des coûts marginaux liés à l'exécution de ce contrat, soit l'imputation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

v) *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*

En mai 2020, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*, qui comprend des modifications mineures apportées à trois normes IFRS applicables à nos états financiers consolidés. Les modifications s'appliquent de façon prospective. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

ad) Répercussions de la COVID-19

Depuis l'éclosion de la COVID-19, les mesures d'urgence prises en réaction à la propagation de la COVID-19 ont entraîné une perturbation importante des activités commerciales à l'échelle mondiale, ce qui s'est traduit par un ralentissement économique. Les marchés boursiers et financiers mondiaux ont également connu une forte volatilité et une faiblesse importante. Les gouvernements ont réagi par des interventions monétaires et fiscales importantes visant à stabiliser la conjoncture économique. La situation évolue constamment, et la durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont très incertaines et ne peuvent être prévues pour le moment, mais elles pourraient avoir une incidence significative sur le rendement futur des actifs. Dans les cas où la COVID-19 est spécifiquement rattachée à nos activités, plus particulièrement pour évaluer nos passifs d'assurance et de réassurance, nous avons tenu compte des décès signalés, mais n'avons apporté aucune modification à nos hypothèses relatives à la longévité, car il est encore trop tôt pour quantifier les éventuelles répercussions à long terme de la COVID-19 sur la longévité.

NOTE 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Sommaire de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements et des actifs et passifs dérivés

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers et des passifs financiers.

AU 30 SEPTEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2021			
	JVRN	Disponibles à la vente	Coût amorti	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie	96 \$	38 \$	— \$	134 \$
Équivalents de trésorerie	269	3	—	272
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	365	41	—	406
Dérivés				
Contrats de change à terme	6	—	—	6
Contrats à terme normalisés sur obligations	1	—	—	1
Total des actifs dérivés	7	—	—	7
Obligations				
Obligations d'État	479	103	—	582
Obligations de sociétés et autres obligations	1 240	39	57	1 336
Total des titres de créance	1 719	142	57	1 918
Total des actions ordinaires	—	181	—	181
Total des actions privilégiées	—	3	—	3
Total des prêts hypothécaires	—	—	162	162
Total des prêts et créances	—	—	5	5
Total des placements	1 719	326	224	2 269
Retenues de fonds au titre de la réassurance	1 650	—	—	1 650
Passifs liés aux retenues de fonds	(12)	—	—	(12)
AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	2020			
	JVRN	Disponibles à la vente	Coût amorti	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie	14 \$	2 \$	— \$	16 \$
Équivalents de trésorerie	16	3	—	19
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	30	5	—	35
Dérivés				
Contrats de change à terme	5	—	—	5
Contrats à terme normalisés sur obligations	2	—	—	2
Total des actifs dérivés	7	—	—	7
Obligations				
Obligations d'État	372	29	—	401
Obligations de sociétés et autres obligations	732	36	21	789
Total des titres de créance	1 104	65	21	1 190
Total des actions privilégiées	—	3	—	3
Total des placements	1 104	68	21	1 193
Passifs liés aux retenues de fonds	(12)	—	—	(12)

b) Hiérarchie des justes valeurs

Les placements évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie d'évaluation qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer leur juste valeur, conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Au niveau 1 de cette hiérarchie, la juste valeur est obtenue à partir de cours non ajustés sur des marchés actifs pour des placements identiques. Au niveau 2, la juste valeur est obtenue à partir de données d'entrée du marché concernant des placements identiques, autres que des cours non ajustés, qui sont observables directement ou indirectement. Au niveau 3, la juste valeur est obtenue à partir de données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers et les passifs financiers classés conformément à la hiérarchie des justes valeurs susmentionnée, exclusion faite des actifs financiers et des passifs financiers qui sont évalués au coût amorti.

		2021			
AU 30 SEPTEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers					
Juste valeur par le biais du résultat net :					
Trésorerie	96 \$	— \$	— \$	— \$	96 \$
Équivalents de trésorerie	269	—	—	—	269
Obligations	—	1 679	—	—	1 679
Autres titres à revenu fixe	—	—	40	—	40
Actifs dérivés	1	6	—	—	7
Retenues de fonds au titre de la réassurance	57	1 593	—	—	1 650
Disponibles à la vente :					
Trésorerie	38	—	—	—	38
Équivalents de trésorerie	3	—	—	—	3
Obligations	—	142	—	—	142
Actions privilégiées	3	—	—	—	3
Actions ordinaires	181	—	—	—	181
Total des actifs financiers	648	3 420	40	—	4 108
Passifs financiers					
Juste valeur par le biais du résultat net :					
Passifs liés aux retenues de fonds	—	(12)	—	—	(12)
Total des passifs financiers	— \$	(12) \$	— \$	— \$	(12) \$

		2020		
AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS		Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers				
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Trésorerie	14 \$	— \$	— \$	14 \$
Équivalents de trésorerie	16	—	—	16
Obligations	—	1 103	—	1 103
Actifs dérivés	2	5	—	7
Disponibles à la vente :				
Trésorerie	2	—	—	2
Équivalents de trésorerie	3	—	—	3
Obligations	—	65	—	65
Actions privilégiées	3	—	—	3
Total des actifs financiers	40	1 173	—	1 213
Passifs financiers				
Juste valeur par le biais du résultat net :				
Passifs liés aux retenues de fonds	—	(12)	—	(12)
Total des passifs financiers	— \$	(12) \$	— \$	(12) \$

Les placements évalués au coût amorti font individuellement l'objet d'un test de dépréciation pour l'établissement de la correction de valeur pour dépréciation. Pour la période close le 30 septembre 2021, la société n'a pas engagé de charge pour perte de valeur (30 septembre 2020 – néant).

Le tableau qui suit présente le sommaire des techniques d'évaluation et des principales données d'entrée utilisées pour établir les évaluations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2.

Type d'actif	Techniques d'évaluation et principales données d'entrée
Obligations	Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.
Actifs dérivés/ passifs dérivés	Contrats de change à terme – méthode de l'actualisation des flux de trésorerie – taux de change à terme (obtenus à partir de taux de change à terme observables à la fin de la période de présentation de l'information financière); actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit. Contrats de taux d'intérêt – méthode de l'actualisation des flux de trésorerie – taux d'intérêt à terme (obtenus à partir de courbes de rendement observables) et écarts de crédit applicables actualisés à un taux ajusté en fonction de la qualité du crédit.
Retenues de fonds au titre de la réassurance	Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.
Passifs liés aux retenues de fonds	Le modèle d'évaluation est fondé sur les cours de titres similaires négociés sur des marchés actifs. Par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de rendement observés aux intervalles usuels, la volatilité implicite, l'écart de crédit et les données d'entrée corroborées par le marché.

Les justes valeurs déterminées au moyen de modèles d'évaluation qui exigent l'utilisation de données non observables (actifs et passifs financiers de niveau 3) comprennent des hypothèses concernant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation. Pour déterminer ces données d'entrée non observables, la société utilise des données d'entrée de marché externes observables, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas, afin d'élaborer des hypothèses à l'égard de ces données d'entrée non observables.

Le tableau qui suit présente le sommaire des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour établir les évaluations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3.

Type d'actif	Techniques d'évaluation et principales données d'entrée
Autres titres à revenu fixe	Le modèle d'évaluation repose sur les flux de trésorerie actualisés. Les principales données d'entrée sont les flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. Les flux de trésorerie futurs comprennent les paiements attendus d'intérêts et de capital. Le taux d'actualisation reflète les écarts de crédit utilisés et la liquidité de l'instrument d'emprunt.

Aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3 n'a eu lieu.

NOTE 4. RÉSERVES D'ASSURANCE

Le tableau suivant présente la composition des réserves d'assurance de la société.

AU 30 SEPTEMBRE 2021 ET AU 31 DÉCEMBRE 2020
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

	2021	2020
Montant brut	3 472 \$	1 339 \$
Réassurance	(157)	(190)
Total des réserves d'assurance	3 315 \$	1 149 \$

Les actifs au titre des cessions en réassurance reflètent les paiements de rentes immédiates et différées cédés en vertu des ententes de réassurance à l'égard de la longévité et des ententes de réassurance en quote-part.

Le tableau suivant présente un sommaire de la variation des réserves d'assurance pour les trimestres clos les 30 septembre 2021 et 2020 en fonction de ses principales composantes.

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Réserve brute	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Début de la période	1 339 \$	176 \$	1 163 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	2 213	—	2 213
Variations normales	(45)	(15)	(30)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(1)	—	(1)
	2 167	(15)	2 182
Incidence du change ¹	(34)	(4)	(30)
Solde à la fin de la période	3 472 \$	157 \$	3 315 \$

POUR LE TRIMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Réserve brute	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Début de la période	859 \$	181 \$	678 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	103	—	103
Variations normales	5	—	5
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(6)	—	(6)
	102	—	102
Incidence du change ¹	16	4	12
Solde à la fin de la période	977 \$	185 \$	792 \$

1. La conversion dans la monnaie de présentation est présentée en tant que composante distincte des autres éléments du résultat global. Se reporter à la note 2y), « Monnaies étrangères ».

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2021, le principal facteur à l'origine de l'augmentation du montant net des réserves d'assurance a été l'incidence des nouvelles affaires de 2,2 G\$ au cours de la période (trimestre clos le 30 septembre 2020 – 103 M\$). Ce résultat tient aux nouvelles affaires de CRB, ainsi qu'au nouveau traité conclu par NER Ltd. le 3 septembre 2021. L'incidence des nouvelles affaires est partiellement contrebalancée par l'incidence des variations normales, qui s'est traduite par une diminution de 30 M\$ (trimestre clos le 30 septembre 2020 – augmentation de 5 M\$). Au cours du trimestre clos le 30 septembre 2021, les mesures prises par la direction et modifications des hypothèses relativement aux hypothèses à l'égard du réinvestissement ont donné lieu à une diminution de 1 M\$ des réserves (trimestre clos le 30 septembre 2020 – diminution de 6 M\$). Les principaux risques de la société découlant des réserves d'assurance sont liés aux taux d'intérêt, à la longévité et au risque de déchéance.

Le tableau suivant présente un sommaire de la variation des réserves d'assurance pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2021 et 2020 en fonction de ses principales composantes.

POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2021 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Actifs au titre des cessions en		
	Réserve brute	réassurance	Montant net
Début de la période.....	1 339 \$	190 \$	1 149 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	2 269	—	2 269
Variations normales	(139)	(32)	(107)
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses ..	4	(2)	6
	2 134	(34)	2 168
Incidence du change ¹	(1)	1	(2)
Solde à la fin de la période	3 472 \$	157 \$	3 315 \$

POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2020 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Actifs au titre des cessions en		
	Réserve brute	réassurance	Montant net
Début de la période.....	856 \$	197 \$	659 \$
Variations au cours de la période			
Nouvelles affaires	134	—	134
Variations normales	18	7	11
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses ..	(8)	—	(8)
	144	7	137
Incidence du change ¹	(23)	(19)	(4)
Solde à la fin de la période	977 \$	185 \$	792 \$

1. La conversion dans la monnaie de présentation est présentée en tant que composante distincte des autres éléments du résultat global. Se reporter à la note 2y), « Monnaies étrangères ».

Selon la comptabilisation à la juste valeur adoptée par CRB, les variations de la juste valeur des actifs couvrant les passifs ont une influence majeure sur les variations des réserves d'assurance. Les variations de la juste valeur des actifs sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur des passifs. La variation de la valeur des réserves d'assurance associée à la variation de la valeur des actifs les couvrant est incluse dans les variations normales ci-dessus. La réserve d'assurance de NER Ltd. n'est pas sensible à la juste valeur des actifs couvrant les passifs en vertu de la méthode d'établissement des réserves selon les PCGR des États-Unis.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, le principal facteur à l'origine de l'augmentation du montant net des réserves d'assurance a été l'incidence des nouvelles affaires de 2,3 G\$ (30 septembre 2020 – 134 M\$), y compris les nouvelles affaires de CRB ainsi que le nouveau traité conclu par NER Ltd. le 3 septembre 2021. La variation attribuable aux nouvelles affaires est partiellement contrebalancée par une diminution de 107 M\$ liée aux variations normales (30 septembre 2020 – augmentation de 11 M\$). Les mesures prises par la direction et modifications des hypothèses pour la période relativement aux hypothèses révisées à l'égard du réinvestissement ont donné lieu à une augmentation de 6 M\$ pour la période (30 septembre 2020 – diminution de 8 M\$). Les principaux risques de la société découlant des réserves d'assurance sont liés aux taux d'intérêt, à la longévité et au taux de déchéance.

NOTE 5. CAPITAL SOCIAL

La société est autorisée à émettre :

- i. 1 000 000 000 d'actions à droit de vote restreint échangeables de catégorie A d'une valeur nominale de 40 \$ par action;
- ii. 500 000 actions à droit de vote restreint de catégorie B d'une valeur nominale de 40 \$ par action;

- iii. 1 000 000 000 d'actions sans droit de vote de catégorie C d'une valeur nominale de 1 \$ par action;
- iv. 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- v. 100 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action;
- vi. 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie A (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ par action;
- vii. 1 000 000 000 d'actions privilégiées de rang inférieur de catégorie B (pouvant être émises en série) d'une valeur nominale de 25 \$ CA par action.

Le tableau suivant présente la composition du capital social de la société au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020.

	30 septembre 2021		31 décembre 2020	
	Nombre d'actions	Valeur	Nombre d'actions	Valeur
Émises				
Actions échangeables de catégorie A.....	10 877 989	538 \$	—	— \$
Actions de catégorie B	24 000	1	—	—
Actions de catégorie C	16 934 688	712	—	—
Capital social		<u>1 251 \$</u>		<u>— \$</u>

NOTE 6. GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est le processus continu qui consiste à déterminer et à maintenir la quantité de capital et la qualité du capital nécessaires pour tirer parti des occasions de croissance de la société, pour gérer les risques liés à l'entreprise et pour optimiser le rendement pour les actionnaires, tout en respectant pleinement les exigences en matière de capital réglementaire.

La société adopte une approche intégrée de gestion des risques qui tient compte de l'appétence au risque et des exigences en matière de capital de la société. Le cadre de gestion des risques d'entreprise comprend une politique de gestion du capital qui décrit les principaux processus liés à la gestion du capital. Le conseil d'administration approuve la politique de gestion du capital et l'examine au moins une fois par année. Les niveaux de capital d'exploitation sont déterminés en fonction de l'appétence au risque et de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de la société. De plus, des techniques de simulation de crise, notamment l'examen de la situation financière, sont utilisées pour évaluer la suffisance du capital de la société dans le cadre de scénarios défavorables persistants.

CRB est assujettie au test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (le « TSAV »), tel que le détermine le BSIF. Le ratio du TSAV permet de comparer les ressources en capital réglementaires d'une société avec son coussin de solvabilité de base, ou capital requis. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

North End Re (Cayman) SPC (« NER SPC »), une filiale indirecte entièrement détenue de la société, est tenue de se conformer aux exigences en matière de capital fondé sur les risques (le « CFR ») basées sur les lignes directrices de la National Association of Insurance Commissioners (la « NAIC »). Le CFR est une méthode d'évaluation du niveau de capital approprié pour qu'une société d'assurance puisse assumer l'ensemble de ses activités commerciales, compte tenu de sa taille et de son profil de risque. Il offre un moyen d'évaluer la suffisance du capital en considérant que le degré de risque assumé par l'assureur est le principal facteur décisif.

NER Ltd. est tenue de maintenir un montant minimal de capital et d'excédent prévu par la loi équivalant au montant le plus élevé entre une marge de solvabilité minimale et l'exigence accrue en matière de capitalisation, telles qu'elles sont déterminées par l'autorité monétaire des Bermudes (*Bermuda Monetary Authority*). L'exigence accrue en matière de capitalisation est calculée en fonction du modèle fondé sur les exigences en matière de suffisance du capital des Bermudes, un modèle fondé sur le risque qui tient compte des caractéristiques de risque de divers aspects des activités d'une société.

La société a déterminé qu'elle se conformait à toutes les exigences en matière de capital au 30 septembre 2021 et au 31 décembre 2020.

NOTE 7. ENGAGEMENT FINANCIER

Au 30 septembre 2021, CRB avait conclu avec des tiers des contrats d'engagement de prêt d'un montant maximal de 57 M\$, à l'exclusion de l'impôt et des autres charges d'exploitation (2020 – 9 M\$). Au 30 septembre 2021, un montant de 30 M\$ avait été avancé (2020 – 9 M\$). Le montant a été comptabilisé à titre d'obligation non notée.

NOTE 8. PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

Le tableau qui suit présente la variation des participations de la société dans les entreprises associées au cours de la période.

POUR LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2021
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

Solde au début de la période	— \$
Entrées	294
Quote-part de la perte nette	(6)
Quote-part du bénéfice global	51
Solde à la fin de la période	339 \$

L'entrée de 294 M\$ pour la période a trait au placement mis en équivalence de la société dans AEL. Par l'entremise de ses filiales entièrement détenues, AEL est un important émetteur de rentes à capital fixe liées à un indice boursier offertes par des agents indépendants, des banques et des courtiers aux États-Unis.

En raison d'un engagement ferme à conclure une entente de réassurance avec AEILIC, une filiale d'AEL, la direction a conclu que la société exerçait une influence notable sur AEL au 30 septembre 2021 et a par conséquent décomptabilisé l'actif financier et comptabilisé un placement mis en équivalence.

La société comptabilise sa quote-part du bénéfice et des autres éléments de bénéfice global découlant de sa participation de 9,8 % dans le placement mis en équivalence avec un trimestre de retard, soit le moment auquel elle dispose de l'information la plus à jour. AEL ne présente pas de bilan classé par échéance. Par conséquent, le tableau qui suit présente le montant global des actifs, des passifs, du cumul des autres éléments de bénéfice global, des capitaux propres attribuables aux autres actionnaires, des produits et des charges d'AEL.

AU 30 JUIN 2021 ET POUR LE TRIMESTRE CLOS À CETTE DATE
EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS

Total de l'actif	73 882 \$
Total du passif	67 587
Cumul des autres éléments de bénéfice global	2 024
Capitaux propres attribuables aux autres actionnaires	4 272
Total des produits	1 075
Total des charges	(1 146)
Économie d'impôt	16
Dividendes sur actions privilégiées	(11)
Perte nette	(66)
Autres éléments de bénéfice global	519

Les actions d'AEL sont négociées à la Bourse de New York. La juste valeur des actions d'AEL détenues par la société se chiffre à 269 M\$ en fonction du cours au 30 septembre 2021. La société n'a gagné aucun dividende d'AEL au cours de la période.

NOTE 9. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action de catégorie C de base et dilué pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 a été calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions de catégorie C en circulation, soit 16 934 688, et représente les actions de catégorie C en circulation pour la période allant du 28 juin 2021 au 30 septembre 2021.

Le tableau qui suit résume les composantes du bénéfice par action de base et dilué.

POUR LES PÉRIODES CLOSES LE 30 SEPTEMBRE 2021 EN MILLIONS DE DOLLARS AMÉRICAINS	Trimestre	Période de neuf mois
Bénéfice net pour la période	(6) \$	(1) \$
Attribuable aux éléments suivants :		
Brookfield Asset Management Inc.	—	5
Porteurs d'actions échangeables de catégorie A et d'actions de catégorie B	1	1
Porteurs d'actions de catégorie C	(7)	(7)
Bénéfice par action de catégorie C – de base et dilué	(0,42) \$	(0,42) \$

NOTE 10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des activités, la société a conclu les transactions présentées ci-dessous avec des parties liées selon les modalités en vigueur sur le marché.

a) Transactions liées à la scission-distribution

Le 18 juin 2021, Burgundy Acquisitions I Ltd. (« Burgundy »), une entité entièrement détenue de Brookfield, a vendu à NER SPC les 9 106 042 actions ordinaires d'AEL qu'elle détenait pour une juste valeur de marché de 291 M\$. La contrepartie versée à Burgundy est un billet à vue ne portant pas intérêt de 291 M\$.

Le 18 juin 2021, BAH a vendu ses actions ordinaires de NER SPC à BAM Re Holdings pour une contrepartie à la juste valeur de marché de 5 M\$. La transaction représente une transaction sous contrôle commun et est comptabilisée à la valeur comptable historique de NER SPC de 5 M\$, déduction faite des montants à payer à des parties liées.

Le 18 juin 2021, BAM Re a prêté 25 M\$ à Brookfield International Holdings Inc. (« BIHI ») en échange de l'émission par BIHI d'un billet à vue d'un montant de 25 M\$.

Le 24 juin 2021, Brookfield a transféré 151 M\$ à la société en échange de 3 582 510 actions sans droit de vote de catégorie C de BAM Re d'un montant de 151 M\$.

Le 24 juin 2021, la société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de BAH auprès de son unique actionnaire, Brookfield, pour une contrepartie totale de 111 M\$. La transaction représente une transaction sous contrôle commun et est comptabilisée à la valeur comptable historique de BAH de 110 M\$, déduction faite des montants à payer à des parties liées.

Le 24 juin 2021, Brookfield a vendu à BAM Re Holdings sa participation à titre de commanditaire et de commandité dans Brookfield Reinsurance Investments L.P. (« BRILP ») pour une contrepartie en trésorerie de 40 M\$. La transaction représente une transaction sous contrôle commun et est comptabilisée à la valeur comptable historique de BRILP de 43 M\$, déduction faite des montants à payer à des parties liées.

b) Conventions et contrats de BAM Re

Comme il est décrit à la note 1b)iv), Brookfield a fourni à la société un engagement en capitaux propres d'un montant de 2 G\$ afin de financer la croissance future, sur lequel la société peut prélever des montants à l'occasion. Au 30 septembre 2021, aucun montant n'avait été prélevé en vertu de l'engagement en capitaux propres.

Comme il est décrit à la note 1b)v), au 30 septembre 2021, aucun montant n'avait été prélevé sur les facilités de crédit en vertu du contrat de crédit avec Brookfield.

Comme il est décrit à la note 1b)vi), la société a conclu la convention de soutien le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 se sont chiffrés à néant.

Comme il est décrit à la note 1b)vii), la société a conclu la convention de droits le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 se sont chiffrés à néant.

Comme il est décrit à la note 1b)viii), la société a conclu la convention d'administration le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 se sont chiffrés à 0,2 M\$.

Comme il est décrit à la note 1b)ix), la société a conclu une convention de gestion de placements avec Brookfield le 28 juin 2021. Les honoraires de gestion de placements de base pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 se sont chiffrés à 0,4 M\$.

Comme il est décrit à la note 1b)x), la société a conclu le contrat de licence avec Brookfield le 28 juin 2021. Les honoraires de base pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2021 se sont chiffrés à néant.

c) Autres transactions entre parties liées

Le 10 mars 2020, BAH a conclu un contrat de location avec Brookfield Properties (Canada) Inc. (« BPO »), une partie liée de Brookfield. Le contrat de location a été conclu dans le cours normal des activités aux conditions en vigueur sur le marché. Le montant payé à BPO au titre des locaux à bureaux loués et de l'entretien du bâtiment pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 a totalisé 0,1 M\$ (30 septembre 2020 – 0,1 M\$), tandis que pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, il a totalisé 0,3 M\$ (30 septembre 2020 – 0,1 M\$).

BAH a conclu des ententes d'impartition avec Brookfield relativement aux services de technologie de l'information, de gestion de fonds d'investissement, d'entretien des bâtiments et d'audit interne. Le montant payé à Brookfield à l'égard de ces services pour le trimestre clos le 30 septembre 2021 a totalisé 0,2 M\$ (30 septembre 2020 – néant), tandis que pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2021, il a totalisé 0,4 M\$ (30 septembre 2020 – 0,2 M\$).

BAH a conclu des contrats dérivés liés à des contrats de change à terme et à des swaps de taux d'intérêt avec des institutions financières tierces par l'entremise de Brookfield. Au 30 septembre 2021, les montants impayés à l'égard des contrats dérivés non réglés totalisaient 6 M\$ (30 septembre 2020 – 0,6 M\$). Les montants ont été remboursés en totalité au moment du règlement.

Le 24 septembre 2021, dans le cadre d'un traité de réassurance, NER Ltd. a acheté de Brookfield des placements de 343 M\$ qui avaient précédemment été achetés par Brookfield au nom de la société.

Au 30 septembre 2021, la société disposait d'un dépôt en trésorerie de 245 M\$ auprès de filiales entièrement détenues de Brookfield. Au cours du troisième trimestre, la société a prélevé un montant d'environ 561 M\$ sur le dépôt afin de financer de nouvelles transactions de réassurance et de transfert du risque lié aux régimes de retraite, ainsi que divers placements.

NOTE 11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 9 août 2021, la société a conclu une entente de fusion définitive visant l'acquisition d'American National Group, Inc. (« American National ») dans le cadre d'une transaction en trésorerie d'une valeur approximative de 5,1 G\$. American National est une société d'assurance américaine qui souscrit, émet et administre principalement des polices de rentes, d'assurance vie et d'assurance maladie. Brookfield s'est engagée à financer les capitaux propres requis pour la transaction. La fusion devrait se conclure au premier semestre de 2022, sous réserve de certaines conditions de clôture réglementaires.

Le 8 octobre 2021, la société a conclu la transaction précédemment annoncée visant à réassurer jusqu'à 10,0 G\$ de produits de rentes émis par AEILIC, une filiale d'AEL. En vertu de l'entente, la société a réassuré un bloc de polices en vigueur d'environ 4,0 G\$, et réassurera des produits « IncomeShield » d'AEILIC ou d'autres passifs émis par AEL identifiés d'un commun accord d'un montant additionnel maximal d'environ 6,0 G\$, souscrits sur une base individuelle.

**BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT
REINSURANCE PARTNERS LTD.**

bamr.brookfield.com

NYSE : BAMR
TSX : BAMR